



## Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat

Vu sa décision du 29 janvier 2014 nommant la commission cantonale de conciliation pour les litiges relevant de la loi fédérale sur l'égalité ;

Vu les articles 36 et 37 de la Loi cantonale sur le travail du 12 mai 2016 instituant une commission cantonale de conciliation pour les litiges relevant de la loi sur l'égalité ;

Vu le rapport du Service de protection des travailleurs et des relations du travail;

Vu l'avis du Service des ressources humaines ;

Vu l'avis du Secrétariat à l'égalité et à la famille ;

Considérant la nécessité de nommer les membres de ladite Commission pour la période administrative 2018-2021 ;

Sur la proposition du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,

### le Conseil d'Etat d é c i d e

de nommer les personnes suivantes en qualité de membres de la commission cantonale de conciliation pour les litiges relevant de la loi sur l'égalité pour la période administrative 2018-2021:

Nom Prénom	NPA/ Lieu	Statut	Sexe	Fonction	Entrée en fonction
Bogiqi Aeferdita	1870 Monthey	M	F	Assesseur travailleur	23.02.2011
De Courten Grand Laure	1950 Sion	M	F	Assesseur employeur	23.02.2011
Dupont Jean-Marc	1907 Saxon	M	M	Assesseur employeur	23.02.2011
Favre-Torelloz Muriel	1891 Vérossaz	M	F	Assesseur employeur	23.02.2011
Francey Amandine	1920 Martigny	S	F	Présidente substitute	01.01.2018
Kronig Laura	3900 Brig	M	F	Assesseur travailleur	01.01.2018
Meyer Jean-Pierre	1950 Sion	M	M	Assesseur employeur	23.02.2011
Morard Jeanny	3979 Grône	M	M	Assesseur travailleur	23.02.2011
Pfaffen Josef	3930 Visp	M	M	Assesseur employeur	23.02.2011
Reichenbach Stéphanie	1950 Sion	M	F	Assesseur travailleur	01.05.2017
Revaz Damien	1890 St-Maurice	S	M	Président substitut	23.02.2011
Stucky Raphael	3900 Brig	M	M	Assesseur travailleur	01.01.2014
Vejvara Pierre	1871 Choëx	M	M	Assesseur travailleur	23.02.2011
Walker Salzman Gaziella	3986 Ried-Mörel	P	F	Présidente	01.03.2017
Zimmermann Aurelia	3932 Visperterminen	M	F	Assesseur employeur	01.01.2014

P : Président  
M : Membre

VP : Vice-président  
S : Suppléant

Le secrétariat est assuré par le Service de protection des travailleurs et des relations du travail.

Le Département est chargé de l'application de la présente décision relative à la nomination des membres de la commission cantonale de conciliation pour les litiges relevant de la loi sur l'égalité pour la période administrative 2018-2021.